



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI<sup>1</sup>

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**02 MAI 2016**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**<sup>DV</sup> DELIBERATION N° 020/2016 DU 26 AVRIL 2016

Relative au projet de rénovation et de mise aux normes de la cantine et de l'office de l'école primaire de Fautau Val.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016	L'an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.		<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>24</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>06</b></td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>24</b>	PROCURATION	<b>06</b>
ELUS EN EXERCICE					<b>33</b>					
PRESENTS					<b>24</b>					
PROCURATION					<b>06</b>					
Date d'affichage : 19 AVRIL 2016										
Date d'affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016										
Date d'affichage de la présente délibération : <b>- 4 MAI 2016</b>	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td><b>30</b></td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td><b>30</b></td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td><b>00</b></td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td><b>00</b></td> </tr> </table>		VOTANTS	<b>30</b>	POUR	<b>30</b>	CONTRE	<b>00</b>	ABSTENTION	<b>00</b>
VOTANTS	<b>30</b>									
POUR	<b>30</b>									
CONTRE	<b>00</b>									
ABSTENTION	<b>00</b>									
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>										

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**PROJET DE DELIBERATION N° 020/2016 du 26.04.2016****Relative au projet de rénovation et de mise aux normes de la cantine et de l'office de l'école primaire de Fautau Val****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;  
VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;  
VU le règlement du budget participatif ;  
VU les explications fournies par Edouard FRITCH, Maire de Pirae ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26.04.2016 ;

<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>30</b>
POUR	<b>30</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet de rénovation et de mise aux normes de la cantine et de l'office de l'école primaire de Fautaua Val est approuvé.

**Article 2 :** Le plan prévisionnel de financement des études (jusqu'à la phase des Dossiers de Consultation des Entreprises - DCE) est approuvé comme suit :

	Montant (TVA incluse)	%
Coût des études	7.697.379 XPF	100%
Financement FIP	6.157.903 XPF	80%
Financement commune	1.539.476 XPF	20%

**Article 3 :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la (les) convention(s) de financement ainsi que le(s) marché(s) qui s'y rapportent.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Directeur général des services, le Chef du service des ressources et le Chef du service de l'action sociale et éducative sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,  
Pour le maire empêché  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Edouard FRITCH  
M. Helmana TAURAA



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative  
Le ..... - 2 MAI 2016 ..... et publication du ..... - 4 MAI 2016 .....

Pour le maire empêché

Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



M. Helmana TAURAA  
Le Maire

